

SEANCE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-huit mai, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, Magalie Pouriel, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Jérôme Poignand, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Était absente excusée : Mme Christelle Le Guyader, Mme Brigitte Gilles.

Était absente non excusée : Mme Julie Foucteau

Monsieur Benoît Pharis a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 06 Mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

19-2025 – Composition du Conseil communautaire pour le mandat 2026-2032

Rapporteur : Régis Forveille

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-6-1,

VU la Loi du n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2019 fixant la composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Ernée,

VU la délibération n°2025-067 du Conseil communautaire en date du 27 mai 2025 ;

Contexte

Le Maire rappelle au conseil municipal que selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire sont déterminés soit par accord local, soit par application des dispositions de droit commun si aucun accord local n'est défini.

La composition actuelle du Conseil Communautaire a été fixée, par arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2019, sur la base d'un accord local avec 41 membres.

Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux en 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder, au plus tard le 31 août 2025, à la recomposition de leur organe délibérant.

Enjeux

A défaut d'un nouvel accord local valide et arrêté par la Préfecture avant le 31 octobre 2025, et en application des règles de droit commun, la composition du Conseil Communautaire sera de 33 membres (contre 41 actuellement) à compter de mars 2026.

Au vu de l'évolution de la population, la collectivité peut conserver le nombre de sièges à 41 mais pas l'actuelle répartition.

Le Maire indique que par délibération n°2025-067 en date du 27 mai 2025 le Conseil communautaire propose aux communes de conclure un accord local fixant à 41 le nombre de sièges du Conseil communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

COMMUNE	Population Municipale 2025	ACCORD LOCAL Nombre de sièges
ERNEE	5 511	10
ANDOUILLE	2 324	4
LA BACONNIERE	1 964	4
ST DENIS DE GASTINES	1 440	3
JUVIGNE	1 332	3
MONTENAY	1 307	3
CHAILLAND	1 173	2
LARCHAMP	1 012	2
ST PIERRE DES LANDES	927	2
ST HILAIRE DU MAINE	808	2
LA CROIXILLE	633	2
VAUTORTE	612	1
ST GERMAIN LE GUILLAUME	513	1
LA BIGOTTIERE	490	1
LA PELLERINE	296	1
TOTAL CCE	20 342	41

Proposition

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de de l'Ernée, étant précisé que pour être valide, l'accord local doit être approuvé selon les règles de la majorité qualifiée soit :

- Les 2/3 au moins des communes représentant plus de la moitié de la population ou au moins la moitié des communes représentant les 2/3 de la population
- Cette majorité doit comprendre la commune d'Ernée car sa population est la plus nombreuse et est supérieure au quart de la population des communes membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour

→ **DECIDE** de fixer, à 41 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de de communes de l'Ernée, réparti comme suit :

COMMUNE	Population Municipale 2025	ACCORD LOCAL Nombre de sièges
ERNEE	5 511	10
ANDOUILLE	2 324	4
LA BACONNIERE	1 964	4
ST DENIS DE GASTINES	1 440	3
JUVIGNE	1 332	3
MONTENAY	1 307	3
CHAILLAND	1 173	2
LARCHAMP	1 012	2
ST PIERRE DES LANDES	927	2
ST HILAIRE DU MAINE	808	2
LA CROIXILLE	633	2
VAUTORTE	612	1
ST GERMAIN LE GUILLAUME	513	1
LA BIGOTTIERE	490	1
LA PELLERINE	296	1
TOTAL CCE	20 342	41

→ **AUTORISE** Madame/Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Rapporteur : régis FORVEILLE

Situation financière de la commune :

Bilan de la DGFIP : La situation financière de la commune reste globalement maîtrisée, malgré une CAF nette (Capacité d'Autofinancement nette) en légère baisse cette année.

Cette diminution s'explique principalement par :

- Une hausse de certaines charges de fonctionnement (énergie, inflation sur les fournitures et services),
- Et des recettes exceptionnelles non reconduites par rapport à l'exercice précédent.

Malgré cela, le budget est rigoureusement suivi et maîtrisé :

- Les dépenses sont contenues et respectent les enveloppes votées,
- Les investissements sont réalisés de manière progressive et réfléchie,
- Aucun nouvel emprunt n'a été contracté,
- Et l'équilibre financier de la commune est assuré à court et moyen terme.

La collectivité reste donc prudente et vigilante afin de préserver sa capacité à investir tout en assurant la continuité des services publics.

Projet immobilier du CCAS :

Les élus du Conseil municipal qui le souhaitent et les membres du CCAS sont invités à participer à une réunion avec l'architecte de CF Architecture pour échanger sur la suite à donner au projet immobilier de l'îlot route de La Croixille. La réunion aura lieu le **mercredi 18 juin à 18h00** à la mairie.

Tirage au sort jurés d'assises 2026 :

Le Conseil municipal a procédé au tirage au sort de 3 électrices ou électeurs, à partir de la liste électorale, destiné(e)s à figurer sur la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2026.

- 1) Denise FORVEILLE, 15 Rue des Lilas, née en 1958
- 2) GAUTELIER Franck, 10 Rue de l'Ancolie, né en 1981
- 3) TRIHAN Guy, 5 Allée des Pommier, né en 1957

Rapporteur : Michèle GILLES

Boucles de la Mayenne :

Michèle tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles et les élus qui ont participé à la mise en place des décorations.

Concernant la restauration :

- Le matin, le service café s'est très bien déroulé.
- À midi, il y a eu un petit coup de bourre, mais tout s'est finalement bien passé.
- Le soir, nous avons prévu 438 places, mais 50 repas supplémentaires ont été servis sans avoir été prévus. Heureusement, il restait suffisamment de buffet, ce qui nous a permis de gérer la situation sans encombre.

Dans l'ensemble, ce fut une journée très positive !

Fleurissement :

Bilan plantations : journées bénévoles le mercredi 04 et 05 juin.

Journée nettoyage du bourg le mercredi 2 juillet

Bois de Chatenay :

Journée élagage le vendredi 20 juin

Rapporteur : Bruno BOUVIER

Travaux de l'église :

L'enduit est désormais terminé. Il ne reste plus que la pose des descentes de gouttière prévue pour ce vendredi, suivie du démontage des échafaudages.

Local Coiffeur :

Les travaux touchent à leur fin. Dans l'ensemble, le chantier s'est bien déroulé. L'inauguration est prévue pour le **28 juin**.

Rapporteur : Magalie POURIEL

- Ressources humaines service enfance jeunesse :

Evolution de l'organigramme de la direction du service enfance jeunesse.

- Compétence enfance jeunesse :

Première phase de l'étude de la Communauté de Communes de l'Ernée (bureau d'étude SPQR)

Rapporteur : Mickaël BUCHARD

Voirie :

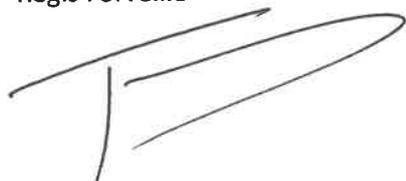
Broyage des bermes et élagage des virages

Invitation pour le départ de Véronique Corbin le **vendredi 29 août à 20h00** à la Maison des Associations.

Le prochain Conseil municipal est fixé au **mercredi 2 juillet à 20h00**.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-heures trente.

Le Maire,
Régis Forveille

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line extending downwards from the left side, and a large loop on the right side.

Publié le

Le secrétaire,
Benoit Pharis

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, forming a complex, scribbled shape.